

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La société Placements de Tunisie SICAF publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Walid BEN SALAH (FINOR).

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>Actifs non courants</u>			
Immobilisations financières	3	9 262 540	9 262 540
<u>Total des actifs immobilisés</u>		9 262 540	9 262 540
<u>Total des actifs non courants</u>		9 262 540	9 262 540
<u>Actifs courants</u>			
Placements et autres actifs financiers		6 388 706	5 893 600
Moins : provisions		(256 953)	(188 832)
	4	6 131 753	5 704 768
Autres actifs courants	5	133 998	597 990
Liquidités et équivalents de liquidités		8 769	30 223
<u>Total des actifs courants</u>		6 274 520	6 332 981
<u>Total des actifs</u>		15 537 060	15 595 521

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2017</u>	<u>2016</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		827 428	699 946
<u>Total capitaux propres</u>		13 541 019	13 413 537
<u>avant résultat de l'exercice</u>			
Résultat net de la période		1 950 650	2 127 482
<u>Total capitaux propres</u>	6	15 491 669	15 541 019
<u>avant affectation</u>			
<u>Passifs courants</u>			
Autres passifs courants	7	45 391	54 502
<u>Total des passifs courants</u>		45 391	54 502
<u>Total des passifs</u>		45 391	54 502
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		15 537 060	15 595 521

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus des titres - droit de propriété	8	1 826 681	1 608 881
Produits nets sur cessions de titres	9	392 511	550 324
Reprises sur provisions	4	29 544	197 947
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>2 248 736</u>	<u>2 357 152</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Autres charges d'exploitation	10	195 864	211 320
Dotations aux amortissements et aux provisions	11	97 665	10 737
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>293 529</u>	<u>222 057</u>
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>1 955 207</u>	<u>2 135 095</u>
Charges financières nettes		(2)	(38)
Autres gains ordinaires		-	1 795
Autres pertes ordinaires		(55)	-
<i>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</i>		<u>1 955 150</u>	<u>2 136 852</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle		-	(5 000)
Impôt sur les sociétés	12	(4 500)	(4 370)
<i>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</i>		<u>1 950 650</u>	<u>2 127 482</u>
<u>Résultat de la période</u>		<u>1 950 650</u>	<u>2 127 482</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre	
		2017	2016
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant de la cession de titres	13	3 045 185	3 163 562
Dividendes et intérêts encaissés	14	2 286 173	1 386 097
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>		<u>5 331 358</u>	<u>4 549 659</u>
Décaissements pour achats de titres	13	3 156 831	2 332 085
Distributions de dividendes	15	1 999 946	1 999 946
Jetons de présence		14 400	21 600
Autres décaissements		181 635	173 501
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>		<u>5 352 812</u>	<u>4 527 132</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>		<u>(21 454)</u>	<u>22 527</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles		-	36 610
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		-	(1 069)
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u>		<u>-</u>	<u>35 541</u>
Variation de trésorerie		<u>(21 454)</u>	<u>58 068</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>30 223</u>	<u>(27 845)</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		<u>8 769</u>	<u>30 223</u>

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

Note 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élevaient au 31 Décembre 2017 à D : 9.262.540 contre le même solde à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<u>Titre</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût moyen Unitaire</u>	<u>Valeur comptable</u>
• ASTREE	496 428	13,387	6 645 469
• COTUSAL	13 924	119,262	1 660 604
• Air liquide	31 477	30,378	956 198
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169
<u>Total</u>			9 262 540

Note 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 6.131.753, et se détaille comme suit:

<u>Titre</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût moyen Unitaire</u>	<u>Valeur comptable</u>
• UBCI	27 755	16,742	464 674
• ATTJARI BANK	10 000	17,178	171 781
• UIB	10 000	12,153	121 530
• Monoprix	80 000	7,659	612 682
• SITEX	3 682	22,451	82 664
• SICAV- RENDEMENT	32 018	102,777	3 290 714
• SACEM	10 000	0,172	1 720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10 000
• Libya Oil Tunisie	231	119,606	27 629
• SPDIT SICAF	47 985	5,999	287 864
• CARTHAGE CEMENT	92 000	3,283	302 001
• ARTES	91 000	7,176	653 038
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	9,244	152 533
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	6,648	79 776
• Société TFT	1	100,000	100
• One tech	20 000	6,500	130 000
<u>Total brut</u>			6 388 706
• Provisions pour dépréciation des titres		(A)	(256 953)
<u>Total net</u>			6 131 753

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2016</u>		<u>5 704 768</u>
<u>Achats</u>		<u>3 156 831</u>
* SICAV RENDEMENT	3 156 831	
<u>Ventes</u>		<u>(2 685 387)</u>
* One Tech	(120 252)	
* Monoprix	(153 180)	
* ATTJARI Bank	(154 611)	
* UBCI	(129 081)	
* UIB	(43 265)	
* SICAV RENDEMENT	(2 084 998)	
<u>Plus-value latente sur titres SICAV Rendement</u>		<u>23 662</u>
<u>Dotations aux provisions</u>		<u>(97 665)</u>
<u>Reprises sur provisions</u>		<u>29 544</u>
<u>Solde au 31/12/2017</u>		<u>6 131 753</u>

(A): Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<u>Titres</u>	<u>Solde au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>	<u>Solde au</u> <u>31/12/2017</u>
• SITEX	67 752	-	8 100	59 652
• SACEM	1 720	-	-	1 720
• Société de gestion des exportations	10 000	-	-	10 000
• ARTES	1	97 665	1	97 665
• POULINA GROUP HOLDING	1 019	-	1 019	-
• CARTHAGE CEMENT	108 340	-	20 424	87 916
<u>Total provisions</u>	<u>188 832</u>	<u>97 665</u>	<u>29 544</u>	<u>256 953</u>

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 133.998, contre D : 597.990 à l'issue de l'exercice 2016 et se détaille comme suit:

		<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Etat, excédent d'impôt à reporter	(voir note 12)	133 998	138 498
• Compte d'attente		272	272
• Produits à recevoir		-	459 492
	<u>Total</u>	<u>134 270</u>	<u>598 262</u>
• Provision sur compte d'attente		(272)	(272)
	<u>Total</u>	<u>133 998</u>	<u>597 990</u>

Note 6 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Capital social	(A)	10 000 000	10 000 000
• Réserve légale	(B)	1 000 000	1 000 000
• Prime d'émission		340 000	340 000
• Autres réserves		1 373 591	1 373 591
• Résultats reportés		827 428	699 946
	<u>Total</u>	<u>13 541 019</u>	<u>13 413 537</u>
Résultat net de l'exercice	▼ (1)	1 950 650	2 127 482
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>15 491 669</u>	<u>15 541 019</u>
Nombre d'actions	▼ (2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,951	2,127

(A) Au 31 Décembre 2017, le capital social est de D: 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D: 10 chacune et libérées en totalité

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2015</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	1 029 403	1 670 543	15 413 537
Affectations approuvées par l'AGO du 13 Avril 2016					1 670 543	(1 670 543)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015					(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2016						2 127 482	2 127 482
<u>Solde au 31 Décembre 2016</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	699 946	2 127 482	15 541 019
Affectations approuvées par l'AGO du 22 Mars 2017					2 127 482	(2 127 482)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2016					(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2017						1 950 650	1 950 650
<u>Solde au 31 Décembre 2017</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	827 428	1 950 650	15 491 669

Note 7 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élevaient à la clôture de l'exercice à D : 45.391 , contre D : 54.502, au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Etat, retenues à la source	4 475	4 500
• Etat, TCL à payer	327	2 071
• Actionnaires dividendes à payer	597	543
• Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	5 000
• Charges à payer	39 992	42 388
<u>Total</u>	<u>45 391</u>	<u>54 502</u>

Note 8 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élevaient en 2017 à D : 1.826.681 , contre D : 1.608.881, en 2016.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

<u>Titre</u>	<u>Nombre de coupons</u>	<u>Dividende par action</u>	<u>Dividendes</u>
• ASTREE	330 952	2,200	728 094
• AIR LIQUIDE	30 494	3,700	112 828
• COTUSAL	13 924	52,000	724 048
• SICAV - RENDEMENT	25 153	3,695	92 940
• SPDIT	47 985	0,550	26 392
• ARTES	91 000	0,520	47 320
• ATTJARI BANK	19 000	2,000	38 000
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	0,650	10 725
• ONE TECH	38 500	0,260	10 010
• PGH	12 000	0,280	3 360
• UBCI	35 465	0,700	24 826
• UIB	13 560	0,600	8 135
• NOUVEAUX EMBALLAGES TUNISIENS	2	1,500	3
<u>Total</u>			<u>1 826 681</u>

Note 9 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values réalisées sur les cessions de titres, effectuées au cours de l'exercice 2017.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, au 31 Décembre 2017 à D: 392.511 , contre D: 550.324 à l'issue de l'exercice précédent.

Il se détaille, par titre, comme suit :

<u>Titres</u>	<u>Plus ou (moins) values réalisées</u>
• Attijari Bank	168 165
• One tech	113 380
• Monoprix	62 494
• UIB	37 746
• UBCI	40 540
• SICAV-RENDEMENT	(53 476)
<u>Sous-Total</u>	<u>368 849</u>
• <u>Plus values-latentes sur titres SICAV-RENDEMENT</u>	<u>23 662</u>
<u>Total</u>	<u>392 511</u>

Note 10 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève en 2017 à D : 195.864 , contre D : 211.320, en 2016.

Il se détaille comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Location	9 036	8 606
• Services extérieurs, marché financier	10 143	10 052
- CMF	<i>1 700</i>	
- STICODEVAM	<i>6 083</i>	
- BVMT	<i>2 360</i>	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	22 162	28 891
• Publicité, publications, relations publiques	5 762	9 076
• Frais de garde	55 235	64 099
• Jetons de présence	24 000	24 000
• Frais d'opérations sur titres	2 915	3 183
• Impôts & taxes	5 414	5 137
• Frais de gestion Banque de Tunisie	60 240	57 372
• Autres charges	957	904
<u>Total</u>	<u>195 864</u>	<u>211 320</u>

Note 11 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
• Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	-	5 803
• Provisions pour dépréciation des titres (cf. note 4)	97 665	4 934
<u>Total</u>	<u>97 665</u>	<u>10 737</u>

Note 12 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2017, s'élève à D : 4.500 contre D : 4.370 au 31 Décembre 2016. Il est déterminé comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	1 955 150	2 131 852
<u>Réintégrations</u>		
* Provisions pour dépréciation des titres	97 665	4 934
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	658 247	635 147
* Moins-values réalisées sur SICAV-RENDEMENT après distribution des dividendes	54 240	49 083
* Pénalités fiscales	55	-
* Contribution conjoncturelle Exceptionnelle	-	5 000
<u>Déductions</u>		
* Reprise sur provisions pour titres	<u>(29 544)</u>	<u>(197 947)</u>
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	<u>(681 909)</u>	<u>(658 247)</u>
* Plus-values sur cessions des titres cotés	<u>(422 325)</u>	<u>(553 316)</u>
* Dividendes des actions	<u>(1 631 579)</u>	<u>(1 416 506)</u>
<u>Résultat fiscal avant provision</u>	-	-
* Déduction des provisions pour dépréciation des titres	-	-
<u>Résultat imposable</u>	-	-
<u>Impôt sur les Sociétés</u>	<u>4 500</u>	<u>4 370</u>
<u>A imputer</u>		
* Excédent d'impôt antérieur	<u>(138 498)</u>	<u>(142 868)</u>
* Acomptes provisionnels payés	-	-
* Retenues à la source	-	-
<u>IS à reporter</u>	<u>133 998</u>	<u>138 498</u>

Note 13 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Cessions en valeurs brutes	2 685 387
* Placements courants	2 685 387
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	368 849
Frais sur vente de titres	(9 051)
<u>Encaissements</u>	<u>3 045 185</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

Acquisitions en valeurs brutes	3 156 831
* Placements courants	3 156 831
<u>Décaissements</u>	<u>3 156 831</u>

Note 14 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit

- Revenus des titres-droits de propriété	1 826 681
- Produits à recevoir au 31.12.2016	459 492
- Produits à recevoir au 31.12.2017	-
<u>Encaissements</u>	<u>2 286 173</u>

Note 15 : DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit:

- Décision de distribution de dividendes(AGO du 22 Mars 2017)	2 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2016	543
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2017	(597)
<u>Décaissement</u>	<u>1 999 946</u>

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 15.537.060, un bénéfice de D : 1.950.650 et une trésorerie positive à la fin de la période de D : 8.769.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Immobilisations financières

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les immobilisations financières se composent de placements à long terme qui s'élèvent à D : 9.262.540 et représentent 60% du total de l'actif.

Comme indiqué à la note 2.1, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût à la date d'acquisition. A la date de clôture, il est procédé à leur évaluation à la valeur d'usage ; les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Compte tenu du poids des placements à long terme et de la sensibilité des facteurs de détermination de leurs valeurs d'usage, nous avons considéré leur évaluation comme une question clé d'audit.

Notre réponse au risque identifié

Notre appréciation de l'évaluation des placements à long terme est fondée sur le processus mis en place par la société pour déterminer la valeur d'usage de chaque placement. Nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les données comptables à la situation du portefeuille titres.
- Vérifier que l'évaluation des placements à long terme est effectuée séparément pour chaque catégorie de titres de même nature.
- Examiner le caractère approprié des facteurs retenus pour la détermination de la valeur d'usage, tels que la valeur du marché, l'actif net et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice.
- Apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation effectuée.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents,, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 19 mars 2018

FINOR

Walid BEN SALAH

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 1er Janvier 2012. En outre, elle a porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

Les charges supportées par la société en 2017, s'élèvent à D : 69.276.

Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 11 Juin 2013, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Directeur Général à 1.000 dinars. Par décision du conseil d'administration du 22 Août 2017, cette indemnité a été ramenée à 400 dinars à compter du 16 février 2017.

A ce titre, les charges supportées par la société en 2017, s'élèvent à D : 5.700.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées. Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations d'autres opérations régies par lesdits articles.

Tunis, le 19 mars 2018

FINOR
Walid BEN SALAH